



Uwo wri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°308 DU 7 AU 13 MARS 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 9 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés, 2 victimes de VSBG et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 2 enfants tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la gouvernance et de DESC ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>II. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDFC	: <i>Centre de Développement Familial et Communautaire</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Education</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
DPE	: <i>Direction Provinciale de l'Education</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
INSS	: <i>Institut National de la Sécurité Sociale</i>
OPJ	: <i>Officier de la Police Judiciaire</i>
SOPRAD	: <i>Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique qu'en date du 6 mars 2022, dans la rivière Kinyankonge, zone Butetere, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura, un corps sans vie de Déo Nshimirimana, âgé de 40 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime était enseignante en 4^{ème} année à l'ECOFO Butetere I, située au quartier Kiyange. Selon les mêmes sources, il était introuvable depuis le 4 mars 2022, après qu'il s'était rendu à une banque de la Mairie de Bujumbura pour le retrait d'un crédit contracté.

Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 11 mars 2022, vers 11 heures, sur la 7^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, trois corps sans vie de deux hommes et d'une femme non identifiés en décomposition ligotés ensemble ont été retrouvés par des cultivateurs qui provenaient de leurs champs de manioc. Selon des sources sur place, ces cultivateurs ont vu des mouches et une odeur nauséabonde. Ces cultivateurs ont alerté l'administration à la base de cette localité ainsi que la police. La police et l'administration collinaire ont appelé Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda qui a envoyé directement un OPJ pour le constat. Des agents de la Croix Rouge se sont aussi rendus

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie

Trois corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Une femme tuée en commune Mutumba, province Karuzi

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

sur les lieux pour désinfecter cet endroit. Selon les mêmes sources, ces corps ont été enterrés au même lieu sur l'ordre de l'administrateur communal.

Une femme tuée en commune Mutumba, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2022 indique qu'en date du 5 mars 2022, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Emelyne Nzeyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 34 ans, a été tuée à coups de machettes, au niveau de la tête par des gens non identifiés quand elle dormait dans sa maison avec sa petite fille Dorine, âgée de 8 ans. Selon des sources sur place, la défunte vivait avec sa fille dans une maison construite dans sa parcelle octroyée par sa famille et elle avait passé la journée dans les champs avec Innocent Kubwimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 40 ans. Elle avait une grossesse de trois mois d'Innocent qui lui avait donné une somme de 10.000 fbu pour ne pas dévoiler le secret. Selon les mêmes sources, sa fille a alerté les voisins qui à leur tour ont appelé la police. Cinq personnes dont Innocent, Dismas, Ndimurwanko, Jonathan et Pelyssa ont été arrêtées et en date du 7 mars 2021, quatre de ces personnes ont été relâchées.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 11 mars 2022, vers 17 heures, dans la rivière Mubarazi, qui se situe entre la colline Busimba de la zone Bugarama et la colline Biganda de la zone Muramvya, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'une fille âgée d'environ 17 ans a été retrouvé et repêché. Selon des sources sur place, la population environnante n'a pas pu identifier le cadavre. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital de Muramvya.

1.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Un nouveau-né tué en commune Gatara, province Kayanza

En date du 9 mars 2022, dans la nuit, sur la colline Gitwenge, commune Gatara, province Kayanza, un nouveau-né a été tué étranglé par sa mère, Justine Mayange veuve et mère de trois enfants. Selon des sources sur place, en date du 11 mars 2022, Justine Mayange a été arrêtée par des policiers. Selon les mêmes sources, la présumée auteur a argué qu'elle a tué son enfant parce que le père de ce dernier avait refusé sa paternité.

Un fœtus avorté en commune Burambi, province Rumonge

En date du 7 mars 2022, sur la colline Muzi, commune Burambi, province Rumonge, Bucumi Ré-nathe, âgée de 26 ans, élève vivant sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune et province Rumonge s'est remise à la police de Burambi après avoir avorté une grossesse de 7 mois. Selon des sources sur place, cette fille a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Une personne tuée en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la ligue iteka en date du 13 mars 2022, indique qu'en date du 6 mars 2022 vers 23 heures, sur la colline Musasa, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Toyi a été tué. Selon des sources sur place, Toyi a

été appelé par un des membres de sa famille avant d'être tué à coup de couteau. Selon les mêmes sources, les parents et deux frères de la victime, Bangirinama alias Gapfizi et Bukuru ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro. Des conflits familiaux seraient à l'origine de ce meurtre.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Gatara province Kayanza

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 13 mars 2022, indique qu'en date du 4 mars 2022 sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Béatrice Barakamfitye, a été battue par son mari Havyarimana. Selon des sources sur place, la victime venait des élections collinaires des représentantes du forum des femmes et elle a été accusée d'avoir participé aux activités sans importance.

Un homme battu en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique qu'en date du 6 mars 2022, dans la nuit, sur la sous-colline Marabe, colline Kivuruga, commune Gatara, province Kayanza, Frédéric Nahimana, sexagénaire, a été battu et blessé au niveau du pied par sa femme Marie Ndoricimpa en complicité avec son fils Hungu, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime est souvent battue par sa femme qui lui prive aussi certaines fois de la nourriture et elle est chassée aussi de la maison.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 10 mars 2022, le matin, au chef-lieu de la province Cankuzo, Anatole Karambumba, agent du CDFC à Cankuzo, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo par le commissaire communal de police sur l'ordre du Gouverneur de la province Cankuzo. Selon des

sources sur place, il a été accusé de n'avoir pas participé aux travaux d'entretien de la RN 13 et à une réunion dirigée par le premier vice-président du sénat, Honorable Denise Ndadaye en visite dans cette province. Selon les mêmes sources, Anatole Karambumba a animé une formation aux bénéficiaires du projet SOPRAD, à Kabeza Motel. Anatole a été libéré le matin du 11 mars 2022.

II. DE LA GOUVERNANCE

Du non-paiement des cultivateurs de patchouli en communes Musigati, Rugazi et Bubanza, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique que des cultivateurs d'une plante appelée patchouli vivant dans les communes Musigati, Rugazi et Bubanza, province Bubanza n'ont pas été payés après avoir vendu leurs récoltes à crédit à la Société Tanga Oil basée à Bujumbura. Selon des sources sur place, les agronomes qui encadraient ces cultivateurs réclament aussi un salaire d'arriéré de 12 mois après que Yvan Yankundiye, directeur général de ladite société ait fui le pays. Selon les mêmes sources, cette société vient de travailler au Burundi plus de 14 ans, avec plus de 3000 cultivateurs et 11 agronomes, un directeur de production, un comptable et un directeur administratif et financier.

Destitution du chef de zone en commune et province Bururi

En date du 8 mars 2022, Levis Ndayitwayeko, membre du parti CNDD-FDD, chef de zone Bamba commune et province Bururi, a été suspendu de ses fonctions. Selon des sources sur place, cette autorité zonale s'est dirigée dans une classe de 1^{ère} couture au Centre d'Enseignement des Métiers de Bamba (CEM) en tenue du parti CNDD-FDD et a ordonné aux apprenants de répéter des slogans du parti CNDD-FDD. Le professeur qui dispensait les cours ainsi que ces élèves sont allés se plaindre auprès des autorités

Du non-paiement des cultivateurs de patchouli en communes Musigati, Rugazi et Bubanza, province Bubanza

Destitution du chef de zone en commune et province Bururi

Mise en place des poubelles publiques en commune et province Rumonge

hiérarchiques.

Mise en place des poubelles publiques en commune et province Rumonge

En date du 12 mars 2022, au chef-lieu de la commune et province Rumonge, 5 poubelles publiques ont été mises dans des grands lieux de rassemblement de la ville de Rumonge. Selon des sources sur place, ces poubelles publiques ont été posées sur les principales entrées du marché central de Rumonge, à l'ancien parking des véhicules faisant la liaison entre les villes de Rumonge et Bujumbura tandis qu'une autre a été aménagée au parking sis au marché dit Rwagura supermaket. Selon les mêmes sources, ces poubelles sont réservées aux déchets plastiques dans le cadre de promouvoir l'hygiène et l'assainissement dans cette ville. L'administrateur de la commune Rumonge, Jérémie Bizimana, a mis en garde des contrevenants qu'ils seront punis d'une amende de 5000 fbu. Pour les autres déchets ménagers, ils continueront à être évacués

vers la décharge publique récemment achetée par la commune au quartier Birimba. Selon cette même autorité, pour ces déchets ménagers, les contrevenants seront punis d'une amende de 50 mille fbu et ramasseront tous les déchets ménagers se trouvant sur le lieu de l'infraction.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des abandons scolaires du 1^{er} trimestre 2021-2022, en province Cibitoke

Au cours du premier trimestre 2021-2022, comme le tableau ci-après le montre, la DPE Cibitoke a enregistré 5765 cas d'abandons scolaires dont 33 cas

dus aux grossesses non désirées. En effet, les raisons de ces abandons sont entre autres des grossesses non désirées, la pauvreté et les défaillances de l'encadrement scolaire.

1. Ecole fondamentale

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Buganda	368	363	731
Bukinanyana	177	194	371
Mabayi	206	174	380
Mugina	1884	579	2463
Mugwi	451	448	899
Rugombo	410	367	777
TOTAL	3496	2125	5621

2. Post-fondamental Général et Pédagogique

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Buganda	11	7	18
Bukinanyana	2	14	16
Mabayi	5	5	10
Mugina	15	11	26
Mugwi	7	9	16
Rugombo	10	6	16
TOTAL	50	52	102

3. Niveau Post Fondamental et Technique

DCE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Buganda	0	0	0
Bukinanyana	7	6	13
Mabayi	4	4	8
Mugina	0	2	2
Mugwi	0	0	0
Rugombo	13	6	19
TOTAL	24	18	42

4. Grossesses non Désirées

DCE	1 ^{ère} année à la 6 ^{ème}	de la 7 ^{ème} à la 9 ^{ème} année	post- fondamentale générale et Pédago-	post- Tech- nique	Total
Buganda	0	3	0	0	3
Bukinan- yana	0	1	4	2	7
Mabayi	1	2	0	0	3
Mugina	0	5	1	0	6
Mugwi	4	3	3	0	10
Rugombo	1	1	0	2	4
TOTAL	6	15	8	4	33

Du test de niveau des enseignants dans toutes les provinces du pays

En date du 11 mars 2022, dans toutes les provinces du pays, un test de niveau des enseignants des 3 premiers cycles de toutes les écoles fondamentales ont été organisées. A titre illustratif, en province Karuzi, lors de passation de ce test, aucun enseignant n'avait droit de poser une question d'éclaircissement et des copies de test étaient distribuées aux enseignants sans explication. En province Makam-

ba, les enseignants candidats au test avaient commencé des préparatifs depuis le 7 mars 2022, ce qui a perturbé des activités scolaires. Tous les enseignants, de la gardienne jusqu'en 6^{ème} année n'ont pas dispensé les cours depuis cette date jusqu'au jour du test ; des enseignants et maîtres responsables se regroupaient dans une même salle de classe pour réviser leurs matières du matin jusqu'à la rentrée tandis les élèves restaient dans la cour ou ils jouaient à l'intérieur des classes.

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Vingt-neuf motos et dix tricycles Tuk Tuk incendiés en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mars 2022 indique qu'en date du 6 mars 2022, vers la nuit, à la quatrième avenue n° 56, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, 1 véhicule de type coaster, 29 motos, 10 tricycles appelés Tuk Tuk et un vélo ont été brûlés lors d'un incendie d'un ménage. Selon des sources sur place, la cause de cet incendie n'a pas été connue mais la police a indiqué qu'il s'agissait d'un court-circuit des fils électriques de la REGIDESO qui sont à l'origine de cet incident.

Des toitures de salles de classes détruites par des pluies en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 8 mars 2022, vers midi, à l'ECOFO Butaramuka, commune Mugina, province Cibitoke, huit élèves ont été blessés par des pluies mêlées de vents violents qui ont emporté des toitures de trois salles de classe. Selon des sources sur place, des champs de culture de tomate, de bananes et de haricot ont été endommagés.

Vol à main armée en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2022 indique qu'en date du 2 mars 2022, vers 20 heures, sur la colline Nyavyamo, commune et province Bururi, des gens non identifiés munis de machettes et de gourdins ont tendu une embuscade à Diane Niyonsaba et lui ont volé sa montre et son téléphone portable.

Un membre du parti CNDD- FDD blessé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 mars 2022 indique qu'en date du 4 mars 2022, de 21 heures à 23 heures, sur la colline de Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, Hussein Ciza, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, résident sur la même colline depuis 1991, père de 8 enfants, a été blessé au niveau des jambes par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par leur chef collinaire, Seti. Selon des sources sur place, des policiers sont intervenus en tirant à l'air pour disperser ces jeunes Imbonerakure qui voulaient lyncher Hussein Ciza en l'accusant de sorcellerie. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont brûlé sa maison après l'intervention de la police et la victime a été conduite à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac pour des soins médicaux.

Vingt-neuf motos et dix tricycles Tuk Tuk incendiés en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Des toitures de salles de classes détruites par des pluies en commune Mugina, province Cibitoke

Vol à main armée en commune et province Bururi

Un membre du parti CNDD- FDD blessé en commune Nyanza-lac, province Makamba

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et aux DESC dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.